



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du 23 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le **VINGT TROIS NOVEMBRE** à 18 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Jean-Jacques EROLES, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 16 novembre 2016.

Étaient présents :

M. EROLES, M. VERGNERES, M. BIEHLER, Mme MONTEIL MACARD, Mme GUILLON, M. DUCASSE, M. CARDRON, Mme DELMAS, Mme SCHILTZ-ROUSSET, M. PASTOUREAU, Mme LAHON GRIMAUD, Mme LEONARD MOUSSAC, M. MAISONNAVE, M. BERNARD, Mme CHARTON, M. JOSEPH, M. LABARTHE, Mme DECLE, M. GARCIA, Mme PEYS-SANCHEZ, Mme DI CROLA, M. HENIN, M. ANCONIERE, Mme GRONDONA, M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. PRADAYROL, Mme COINEAU, Mme BERNARD, M. GREFFE

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

Nombre de Conseillers :

. en exercice :   
. présents :   
. votants :

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme MOREAU à Mme LEONARD MOUSSAC  
Mme BADERSPACH à Mme PEYS  
Mme MAGNE à M. HENIN  
Mme KUGENER à M. DAVET

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GUILLON

**Rapporteur : Mme LAHON GRIMAUD**

**DEL2016-11-472**

**APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE  
ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

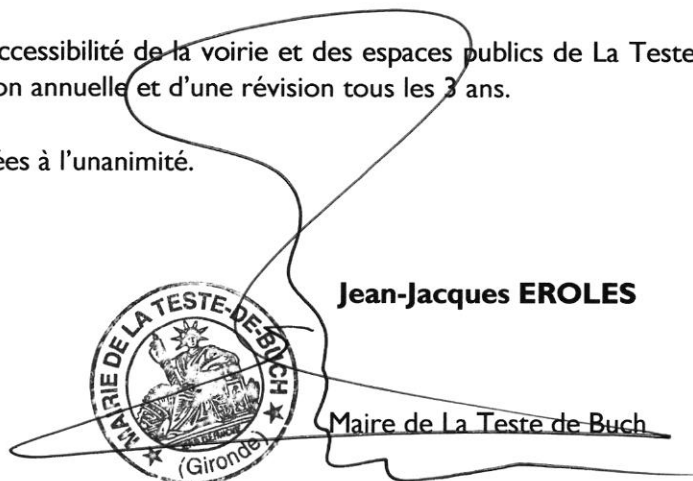
Mes chers collègues,

*Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2015 décidant l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu la délibération du conseil municipal du 7 avril 2016 décidant l'adoption du périmètre d'étude,  
Vu la concertation avec les associations membres du comité du pilotage,  
Vu l'avis favorable du 9 mai 2016 de la commission communale d'accessibilité.  
Vu l'avis favorable du 12 septembre 2016 du conseil départemental de la Gironde,  
Vu le projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (synthèse ci-jointe)  
Vu la note explicative de synthèse ci-jointe,*

En conséquence je vous demande, mes chers collègues, après avoir pris connaissance du projet du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 15 novembre 2016 de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de La Teste de Buch qui fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les 3 ans.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

  
**Jean-Jacques EROLES**  
Maire de La Teste de Buch

Le document complet du PAVE, très volumineux, est en libre consultation à l'Hôtel de Ville (service urbanisme) ainsi qu'au pôle technique municipal sis 180 avenue Vulcain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20161123-DEL2016\_11\_472-DE  
Préfecture de la Gironde - Direction départementale

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2016  
Affichage : 28/11/2016

Le Maire de La Teste de Buch  
Jean-Jacques EROLES



Copie de cette délibération sera adressée à :

Préfecture de la Gironde - Contrôle de légalité  
de la Cohésion Sociale - Direction départementale des territoires et de  
la mer  
Commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité (CCDSA)  
Commission intercommunale d'accessibilité  
Commission communale d'accessibilité  
Conseil départemental de la Gironde